



CONSULTATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE RELATIVE AU LIVRE VERT SUR LA RÉFORME DE LA POLITIQUE COMMUNE DE LA PÊCHE

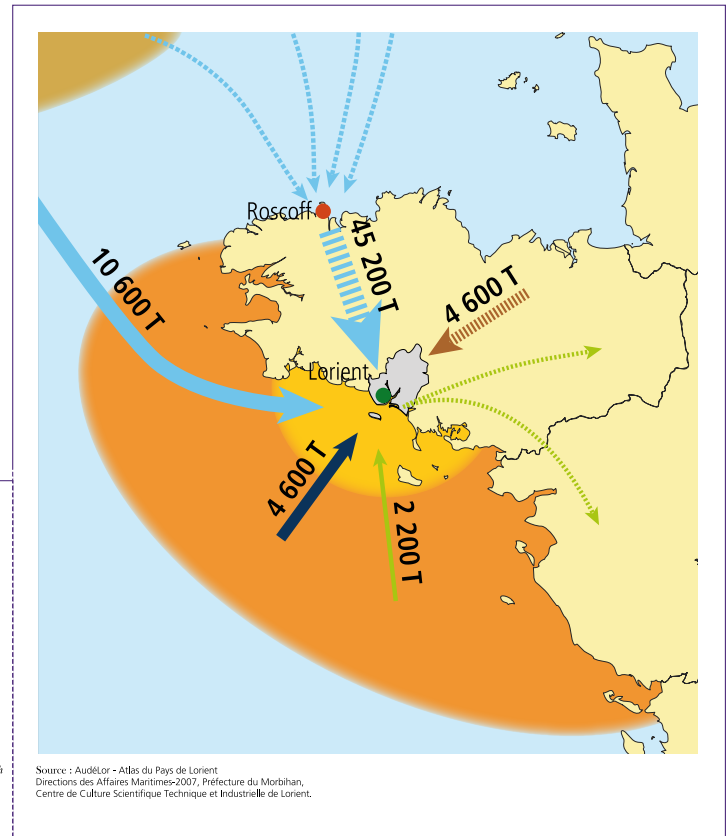
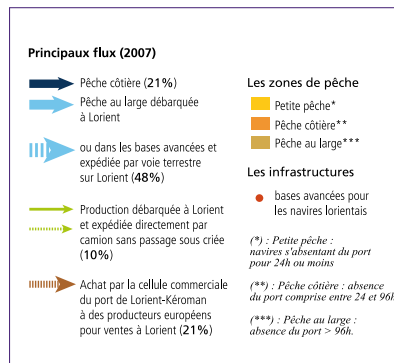
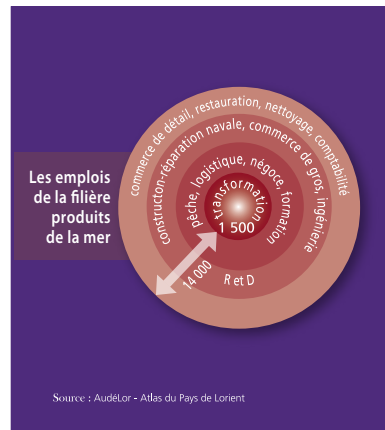
CONTRIBUTION DU PAYS DE LORIENT



Forte d'une représentativité de tous les métiers de la filière, la pêche lorientaise se mobilise pour contribuer à la réflexion de la Commission européenne sur la politique commune de la pêche. Nous, professionnels et élus du pays de Lorient, voulons faire valoir avec force nos pratiques respectueuses à la fois de la ressource, des fonds marins... et des hommes.

Notre légitimité se fonde sur l'identité maritime de notre territoire et sur l'impact direct sur le tissu local de la politique commune de la pêche.

Pour conforter cette dynamique et construire ensemble l'avenir du port de pêche de Lorient, nous réaffirmons notre engagement en faveur d'une pêche durable et équilibrée.



La Commission explique l'échec de l'actuelle politique commune de la pêche par cinq problèmes structurels. Nous répondons :

Aux postulats de la surcapacité et de la surpêche : ➔ par l'expertise partagée

Au flou des objectifs : ➔ par l'équilibre économique - environnemental - social

Aux problèmes de gouvernance : ➔ par la décentralisation renforcée vers les structures professionnelles

Au défaut de responsabilité du secteur : ➔ par une gestion collective du bien public

Au non-respect de la réglementation : ➔ par un contrôle réellement efficace

À L'ISSUE DE TROIS ATELIERS DE TRAVAIL SUR LES THÉMATIQUES SUIVANTES :

- la connaissance de la ressource et du milieu marin,
- les modes de gestion de la ressource halieutique,
- la capacité d'adaptation de la filière au marché,

ONT ÉMÉRGÉ CINQ AXES DE PROPOSITIONS POUR UNE PÊCHE DURABLE, EN RÉPONSE AU LIVRE VERT DE LA COMMISSION.

01 PARTAGER L'EXPERTISE

Nous considérons que l'implication commune des professionnels et des scientifiques, dans la coproduction et la diffusion réciproque des connaissances de la ressource et du milieu, est une impérieuse nécessité. La validité scientifique des évaluations, ciblées et actualisées, et des mesures en découlant garantira leur acceptabilité par les acteurs concernés. La formation initiale doit renforcer la connaissance des processus décisionnels et encourager la collaboration des futurs patrons pêcheurs à cette démarche d'expertise partagée.

C'est bien le processus décisionnel, en tant qu'il est fondé sur des postulats partiels et insuffisamment précis que les professionnels récusent, qui est mis en cause à travers la question de la production de la connaissance scientifique. Le milieu marin, ses dynamiques biologiques et géographiques, restent aujourd'hui largement méconnus car difficiles à connaître. En rapport, l'affirmation de la surcapacité des flottes, par exemple, semble contestable et les décisions qui s'ensuivent infondées. La qualité de l'avis est primordiale pour éviter la polémique.

Les professionnels revendiquent leur détermination à pratiquer une pêche raisonnable et protectrice de la ressource dont ils dépendent au premier chef. Ils proposent de mettre à disposition leur connaissance empirique du milieu, pour un ajustement toujours actualisé des données sur l'état de la ressource. Quand les marins constatent que le thon rouge, préservé en Méditerranée, est présent massivement en Atlantique et prive le thon blanc de ses ressources alimentaires, contribuant à son repli vers la mer d'Irlande, il est intéressant de pouvoir au moins poser la question de certaines interdictions de pêche.

La collaboration des marins-pêcheurs et des scientifiques passe aussi, et prioritairement, par la mise en place de protocoles rigoureux pour une collecte de données scientifiquement valides. Il s'agit, pour les professionnels, de mettre leur temps, leur savoir-faire et leurs moyens techniques au service de l'information scientifique : un rapport de confiance réciproque peut alors s'instaurer, qui renforcera la légitimité des décisions et les possibilités de dialogue aujourd'hui au point mort, entre ceux qui décident et ceux qui subissent. Cette collaboration pourrait d'ailleurs être consolidée à la fois par un meilleur retour des informations dans le sens scientifiques-pêcheurs d'abord, par une rémunération de la participation des professionnels tout au long du processus de travail scientifique ensuite, et enfin par une meilleure formation initiale des jeunes sur le milieu naturel... et institutionnel !

Enfin, pour contrer les idées reçues et éviter tout angélisme, une approche pluridisciplinaire de la connaissance scientifique doit être favorisée : à l'instar du concept de développement durable, ce sont les dimensions tant économiques et sociologiques qu'environnementales de la connaissance scientifique, qui doivent être opérantes au long des mécanismes décisionnels. Par exemple, au-delà des déclarations d'intention, le Comité scientifique, technique et économique pour la pêche (CSTEP) doit pouvoir effectivement infléchir l'avis final du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) en fonction de paramètres intégrant l'ensemble de ces dimensions. L'efficacité des propositions de la Commission en matière de TAC et quotas en sera renforcée.

À la faveur de tous ces éléments, une véritable « maison commune de la connaissance » verra le jour, qui bénéficiera in fine à la ressource halieutique.

02 RATIONALISER L'EFFORT DE PÊCHE

Nous pensons qu'il existe des alternatives à la casse de bateaux, pour limiter l'effort de pêche tout en responsabilisant les producteurs quant à leur environnement. La jauge doit être assouplie pour construire des bateaux neufs plus sûrs et plus économes. Nous estimons par ailleurs qu'il faut veiller au respect du droit social et des conditions de travail des marins dans la mesure où cela contribue à une pêche raisonnable, notamment par la limitation du temps de travail. Nous rappelons que 10 % seulement des aires « chalutables » sont chalutées. Par ailleurs, conscients de la nécessité de sauvegarder notre outil de travail, nous considérons que des plans de gestion pluriannuelle à 5 ans permettraient une visibilité, condition indispensable d'une gestion et d'une exploitation rationnelle.

Une approche holistique et humaine doit se substituer à la causalité arithmétique selon laquelle moins de bateaux = moins de captures. En acceptant de tenir compte de la complexité des milieux et des flottilles, on approchera une exploitation plus rationnelle des ressources. Les plans de casse qui se succèdent depuis des années ont réduit la flotte européenne de 60 %, sans rechercher ni permettre une évolution dans la manière de pêcher. Cette méthode monolithique a démontré son inefficacité, et des alternatives doivent être développées pour valoriser les bonnes pratiques sociales et environnementales.

La surcapacité générale n'existe pas : certaines flottes sont adaptées à leur pêcherie, d'autres non. L'ensemble des flottes est vieillissant, ce qui nuit à l'efficacité de l'effort de pêche : cela renchérit le coût environnemental (consommation d'énergie...) et humain (conditions de travail...) de bateaux trop vieux, tout en ne garantissant pas, on l'a vu, une manière de pêcher plus respectueuse de la ressource.

Des bateaux neufs, plus sûrs, plus économes, équipés d'engins plus sélectifs, protégeront mieux la ressource et le milieu que la démolition systématique sur critère quantitatif.

La ressource humaine doit reprendre une place centrale dans la gestion de « l'effort de pêche » au sens large. La formation initiale - en sensibilisant les jeunes à la préservation de la ressource, aux processus décisionnels... ; le respect du droit du travail - en termes de salaire, de nombre d'heures travaillées, de sécurité en mer... sont quelques uns des paramètres qui, bien utilisés, peuvent servir les intérêts conjugués du milieu marin et de la filière.

Par ailleurs, il s'agit de faire émerger, au-delà d'un plus petit dénominateur commun, une approche littorale et maritime intégrée, l'activité halieutique prenant sa pleine place dans un ensemble plus vaste. Des mesures déjà portées au niveau local, comme le développement par Ifremer de logiciels d'optimisation des engins de pêche, le carnet de pêche électronique pour une collecte systématique et une analyse en temps réel, la restructuration de l'outil portuaire, ou encore l'élaboration d'un SCOT (schéma de cohérence territoriale) maritime, sont autant de preuves de la possible compatibilité de ces usages marins. Une pêche raisonnable est une pêche qui respecte la multiplicité des usages de la mer ; une pêche durable est une pêche qui est aussi respectée en tant qu'usage de la mer.

03 AMÉLIORER LA GESTION PAR QUOTAS

La gestion individualisée au sein d'une communauté d'intérêts, telle qu'elle est pratiquée par les organisations de producteurs en France, permet la responsabilité collective de la ressource comme bien public. Nous plaillons pour la stabilité relative des quotas et refusons la capitalisation des droits de pêche individuels et les effets pervers qui en découlent. Il est de la responsabilité des instances communautaires et nationales de renforcer efficacement les contrôles – notamment à terre. La gestion par pêcherie doit se développer pour une meilleure prise en compte de la complexité des pêcheries multispécifiques.

Constatant, voire revendiquant, l'inefficacité de son plan de sortie de flotte, la Commission propose d'atteindre le niveau souhaité de capture par la mise en place d'un grand marché des droits de pêche, individuels et transférables. Au-delà de l'effet d'aubaine, c'est une financiarisation sauvage de l'activité halieutique, porteuse de menace pour l'environnement et pour les pêcheurs, qu'une telle politique porte en ses germes. L'Islande en fait la triste démonstration ces derniers mois. L'avatar des quotas individuels transférables, parfois proposé sous la forme plus attractive de « jours de mer par bateau » également transférable, ne résout en rien les risques de déséquilibre, de concentration, de marchandisation.

Au contraire, les professionnels de la pêche reconnaissent les mérites de la stabilité relative dans l'attribution des quotas, qui doivent être gérés de manière irréversiblement collective, dans l'intérêt commun, comme tout bien public. L'attribution en 2009 du prix Nobel d'économie à Elinor Ostrom renforce notre conviction de la pertinence d'une vision du bien collectif considéré comme une ressource dont la bonne gestion est fondée sur le respect et la réciprocité. La part de responsabilité des pêcheurs dans la gestion des quotas se porte sur le respect de la ressource et du cadre réglementaire, là où celle des instances nationales et communautaires est de veiller à contrôler efficacement la bonne application de ce cadre. Or le binôme contrôle/sanction manque de moyens (trop peu de contrôles à terre, trop peu de personnel...) et mérite d'être renforcé, pour plus d'efficacité et de transparence.

Par ailleurs, corrélativement aux développements sur l'expertise scientifique et l'évolution de la manière de pêcher, les professionnels contestent le mode de fixation des quotas annuels. Les pêcheries françaises sont souvent multispécifiques alors que les instances communautaires raisonnent par pêcheries mono-spécifiques. Le principe des unités de gestion par pêcherie permettrait d'ajuster au plus proche de la réalité constatée des captures, et d'ainsi mieux appréhender la complexité de chaque écosystème.

04 RENFORCER LE POUVOIR DES CCR

Nous appelons à une décentralisation efficiente vers les comités consultatifs régionaux, qui permettrait une meilleure prise en compte des problématiques régionales, jusqu'à, à terme, « une approche par unité de gestion » entièrement dévolue aux CCR. Cela implique de renforcer préalablement leur rôle de courroie de transmission entre les instances centrales, les scientifiques et les organisations professionnelles et autres acteurs intéressés (ONG, collectivités...), ainsi que de leur déléguer des pouvoirs de contrôle.

À travers le prisme des Comités consultatifs régionaux, c'est toute la gouvernance de la gestion des pêches qui est mise en question. Il est nécessaire de pouvoir articuler une vision stratégique européenne à des objectifs véritablement territorialisés – là encore, dans une approche intégrée des territoires maritimes et littoraux.

Les comités consultatifs régionaux sont devenus, en quelques années à peine, un pivot de la politique commune de la pêche. Il faut renforcer leur pouvoir en tant qu'organisme à la fois indépendant et porteur de la voix des professionnels. Les CCR sont la première instance de consensus entre pêcheurs, et le lieu de la prise en compte des voix alternatives voire dissonantes – scientifiques, environnementalistes... C'est ce rôle de passerelle qui fait la légitimité des CCR.

Le pouvoir des comités consultatifs régionaux peut être progressivement renforcé dans la prochaine politique commune de la pêche : en amont, pour donner consistance au principe de subsidiarité (selon lequel une décision doit être prise au plus petit échelon pertinent) et devenir force de proposition ; au cœur du processus décisionnel en tant qu'instance de concertation (au-delà d'une simple consultation) ; enfin, en aval, et à terme, pour une implication de proximité dans les contrôles de gestion des quotas.

Par ailleurs, dans le prolongement de cet objectif de bonne gouvernance, il serait intéressant que les collectivités territoriales puissent être mieux représentées, non seulement au sein des comités consultatifs régionaux, mais au long du processus décisionnel dans son ensemble.

Concernées au premier chef par l'impact économique et social des problématiques relatives à la production halieutique, elles ont aussi un rôle de soutien public à assumer auprès de la filière. Que l'échelon régional soit pertinent au regard de sa responsabilité renforcée dans la gestion des fonds européens est incontestable ; en outre, l'échelon local est aussi celui des bassins de vie et des problématiques de gestion intégrée des zones côtières ; à ce titre, il peut au moins prétendre à une place d'observateur actif dans les CCR.

05 ADAPTER LA FILIÈRE EN FONCTION DU MARCHÉ

Nous sommes convaincus que la politique commune de la pêche peut et doit favoriser la structuration en filière des métiers de l'halieutique, de l'amont à l'aval, afin notamment d'optimiser leur adaptation au marché (sécurité des apports...). Des outils, labels, marques, marketing... sur le modèle, par exemple, de la démarche Bretagne Qualité Mer pour l'identification de nos produits, doivent permettre de développer des marchés en valorisant la spécificité et la qualité de nos produits et de nos modes de production (indicateurs territoriaux, sociaux, environnementaux, sanitaires...).

Les professionnels s'étonnent, en premier lieu, que la réforme des organisations communes de marché (OCM) soit traitée de manière déconnectée de celle de la politique commune de la pêche. Or la viabilité, dans une économie de marché, d'une activité primaire telle que la production halieutique et à sa suite les activités secondaires de la filière produits de la mer, nécessite d'avoir des outils de commercialisation opérants et équitables. Les outils de l'organisation commune de marché doivent être pensés en cohérence avec la politique commune de la pêche.

Par ailleurs, la situation de crise mondiale depuis plusieurs mois, souligne le cruel manque d'interprofession, qui serait en mesure de mettre en place des stratégies de filière, offensives, réactives et de long terme. Ces interprofessions n'existent que trop peu : elles devraient être favorisées, en particulier au niveau local, par une véritable reconnaissance statutaire au niveau communautaire.

Évidemment, une approche par filière se doit d'outrepasser un certain nombre de points d'achoppement entre les acteurs : ainsi par exemple, la problématique des prix de retrait pratiqués par les organisations de producteurs est difficilement compatible avec les intérêts de la filière aval, notamment les poissonniers qui pointent une difficulté à être compétitifs dans ce cadre. Une réflexion stratégique de long terme doit renforcer la compétitivité de nos produits de la mer, fondée sur la qualité puisque la quantité n'est pas un critère acceptable écologiquement. Une politique industrielle de la filière ne doit pas non plus être négligée, en tant qu'elle est un marché d'écoulement de moyen terme pour la production (notamment dans le secteur des surgelés).

En ce sens, la politique commune de la pêche doit fournir les outils juridiques qui permettront de protéger, faire valoir et rentabiliser les produits européens, notamment sur le marché intérieur qui est aujourd'hui approvisionné pour plus de la moitié par des importations alors que le secteur est en déficit de débouché. Il s'agit d'imposer un minimum de normes sanitaires, environnementales, sociales ; il s'agit de proposer des outils de différenciation positive des produits pour un marketing territorialisé ; il s'agit de favoriser l'investissement sous toutes ses formes en garantissant une vision plus anticipatrice et stable de la politique commune de la pêche ; il s'agit d'éduquer le consommateur de manière non dogmatique, etc.



CONTACT :

Cap l'Orient agglomération

DGDS - développement économique

Anne-Claire LUCAS

02 97 02 30 86

